

## COMITE SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2024

### Procès-verbal

**Nombre de délégués : 32 En exercice : 32 - Présents : 22 - Procuration : 0**

En l'an deux mille vingt-quatre et le 3 décembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte EYRIEUX A CRUSSOL s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Le Cheylard, sous la présidence de Christophe GAUTHIER, Président, à la suite de la convocation dûment adressée aux délégués le 25/11/2024.

**Présents :** Christian BERTHIAUD - Odile BLANC (suppléante) – Philippe BONNEFOY - Dominique BRESSO - Serge CHARPENAY – Richard COURTEIX - Gérard CUMIN – Florent DUMAS – Denis DUPIN - Christophe GAUTHIER – Magali HEBRARD - Gilles LEBRE – Ali Patrick LOUHALA – Clémence MATHIEU - Gilbert MOULIN - Catherine MONDON – Agnès QUENTIN NODIN – Jean RIAILLON - Didier ROCHETTE - Denis SERRE – Virginie SOBRE - Charles VALETTE

**Absents excusés :** Christian ALIBERT – Yves LE BON – Christiane PIC – Eric SEIGNOBOS

Secrétaire de séance : Charles VALETTE

#### Ordre du Jour :

#### DELIBERATIONS BUDGET GENERAL

1. Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2024
2. Demandes de subvention pour les missions assurées par l'équipe technique 2025 – Communication et sensibilisation 2025 – Animations PTGE 2025 - Actions sur les invasives 2025
3. Demande de subvention pour les travaux post-crue sur les embâcles dans le lit des rivières Eyrieux, Rimande, Saliouse et Eysse

#### Sujets sans délibération :

- Contrat Eau Climat
- Retour prospective Mr Reboulet
- Opportunité 4<sup>ème</sup> poste rivière
- Prochaines dates de réunion, DOB, vote budgets

#### Délibérations

##### **1. Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2024**

*Approuvé à l'unanimité*

##### **2. Demandes de subvention pour les missions assurées par l'équipe technique :**

##### **Communication et sensibilisation – Animations PTGE - Actions sur les invasives / Année 2025**

Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau RMC au titre de l'année 2025 pour :

- les missions assurées par le service rivière (une chargée de mission coordination rivière, une chargée de mission rivière et communication, un technicien de rivière / gestion quantitative, voire un 4<sup>ème</sup> technicien), pour 204 jours travaillés par poste
- les actions de communication et de sensibilisation aux économies d'eau (animations scolaires, grand public et élus), plusieurs intervenants prévus sur la programmation 2025 auprès d'une vingtaine de classe (environ 400 scolaires), 5 animations grand public minimum, pour un budget de 16 000 € TTC
- l'animation de la concertation pour l'élaboration du PTGE, pour un budget de 16 000 € TTC
- les actions de lutte contre les invasives : poursuite de l'opération d'éco-pâturage sur les berges du Mialan et suivi de l'opération Renouées du Japon sur la Glueyre, pour un budget de 11 500 € TTC

Le Comité syndical est appelé à autoriser le président à solliciter les subventions auprès de **l'Agence de l'Eau RMC** au titre de l'année 2025 pour :

- les jours d'animation des techniciens de l'équipe rivière, y compris pour du petit matériel et des vêtements
- les actions de Communication/sensibilisation pour les scolaires, le grand public et les élus
- l'animation de la concertation pour l'élaboration du PTGE
- les actions de lutte contre les invasives

*Approuvé à l'unanimité*

### **3. Demande de subvention pour les travaux post-crue sur les embâcles dans le lit des rivières Eyrieux, Rimande, Saliouse et Eysse**

---

Les techniciens ont procédé à la visite des rivières Rimande, Saliouse, Eysse et Eyrieux amont suite à la crue du 17 octobre. Les communes concernées, les services de la DDT, de l'Agence de l'eau et du Département ont été consultées et conviés sur place. De nombreux bois, arbres entiers parfois, formant des embâcles obstruent le lit de la rivière, dévient l'écoulement de la rivière, mettant en péril parfois des aménagements sous la responsabilité des collectivités. Des secteurs demandent des interventions assez rapidement.

Après visite et consultation d'entreprises, le budget alloué prévisionnel serait de 30 000 € TTC.

Le Comité syndical est appelé à autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC, du Département 07, de la DETR, de la DSEC (dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales), à signer les conventions d'autorisation de passage avec les propriétaires et tout document relatif à l'engagement de cette opération qui feront l'objet de MAPA (marché à procédure adaptée).

*Approuvé à l'unanimité*

### **4. Sujet sans délibération :**

---

#### **a) Contrat Eau Climat de l'Agence de l'Eau :**

Dans le cadre de son 12ème programme d'intervention, l'Agence de l'eau propose un nouveau dispositif de contractualisation multi-thématiques et multi-maîtres d'ouvrage pour la période 2025-2030.

L'Agence de l'eau s'engage au travers de ces contrats Eau Climat (CEC) à financer des opérations en lien avec l'eau et les milieux aquatiques (actions de GEMA, AEP et ressource, Assainissement, Eaux Pluviales, Biodiversité, Agriculture, Nature en ville...). Des bonus financiers peuvent être attendus.

Il y a eu 2 rencontres de présentation et d'échanges entre les élus et les services de l'Agence de l'eau : le 22 octobre à St Péray et le 12 novembre au Pouzin. Le rôle des structures GEMAPIennes est central pour l'animation, il peut y avoir une animation seule ou une co-animation de la démarche.

Le Président expose les différents scénarios proposés :

*1 / Eyrieux – Ouvèze - Payre Lavezon*

*1 bis / Eyrieux – Ouvèze - Payre Lavezon – Frayol – Escoutay*

*2 / 1 contrat Eyrieux – Ouvèze*

*1 contrat Payre Lavezon – Frayol – Escoutay*

L'Agence de l'Eau préconise un seul contrat.

Le SMEC doit se positionner sur le portage et le scénario de périmètre qu'il privilégie.

Si le SMEC est la structure porteuse cela signifie qu'il coordonne et centralise administrativement les actions de chaque territoire mais chaque territoire est autonome. Chaque territoire gère ses actions et cherche d'autres financements si besoin par ses propres moyens.

La nouveauté de ce contrat est que nous aurons une visibilité d'aide sur 3 ans c'est-à-dire que l'Agence de l'Eau nous dit si elle finance les projets sur les 3 ans à venir, cela permet d'anticiper mieux les choses.

Mais également le taux de financement passe à 80% pour toutes les actions. (Auparavant c'était en moyenne 50%). Certaines actions seront fléchées par l'Agence de l'Eau.

L'avantage pour l'Agence de l'Eau est de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Un élu demande s'il serait possible de demander un avantage financier si le SMEC est structure porteuse => le Président se renseigne.

La globalité des postes sera financée à 70%

*Le Président propose de choisir le scénario 1 bis : 20 élus valident le scénario 1 bis, 1 élu le scénario 1 et 1 élu s'abstient.*

#### **b) Retour étude prospective de Mr Reboulet :**

Mr Reboulet a rencontré les élus en octobre afin de faire une étude sur les finances du SMEC sur les prochaines années (2024 à 2027).

Mr le Vice-Président aux finances prend la parole et expose ses chiffres, pour lui il manquera déjà un peu de finances en 2024 contrairement à ce que Mr Reboulet a « prévu ». Nous ne sommes que le 3 décembre et les chiffres vont encore évoluer jusqu'à la fin de l'année. Certaines recettes sont attendues.

Les chiffres 2024 n'étant pas encore arrêtés, il est difficile de se prononcer actuellement sur la création d'un 4<sup>ème</sup> poste. Discussion reportée à début 2025.

Prochaines dates de réunions :

- 4 février à 17h30 : Débat d'Orientation Budgétaire
- 4 mars à 18h : vote des budgets